

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

visant les actions de la société



Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises (C.I.F.E.) SA

initiiée par

spie batignolles

Groupe Spie batignolles SAS

INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE D'ENTREPRISES – CIFE



Le présent document relatif aux autres informations de Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises – CIFE a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») le 19 mars 2024, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'article 6 de son instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006 relative aux offres publiques d'acquisition. Ce document a été établi sous la responsabilité de Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises – CIFE.

Le présent document incorpore, par référence, le rapport financier annuel de Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises – CIFE pour l'exercice social clos le 31 décembre 2022 tel que mis à disposition le 28 avril 2023 ainsi que le rapport financier semestriel au 30 juin 2023 tel que mis à disposition le 28 septembre 2023.

Le présent document complète la note en réponse relative à l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises – CIFE initiée par Groupe Spie batignolles, visée par l'AMF le 19 mars 2024 sous le numéro n° 24-075, en vertu d'une décision de conformité du même jour (la « **Note en Réponse** »).

Des copies de ce document ainsi que de la Note en Réponse sont disponibles sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises – CIFE (<https://www.groupe-etpo.fr/>) et peuvent être obtenues sans frais au siège social de Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises – CIFE situé Challenge 92, 101, Avenue François Arago – 92000 Nanterre.

Un communiqué sera diffusé, conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre publique d'achat simplifiée afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	4
1. INFORMATIONS GENERALES REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF	5
2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2023	6
2.1 Structure et répartition du capital	6
2.2 Situation des bénéficiaires d'Actions Gratuites	6
2.3 Autocontrôle, auto-détention et acquisition par la Société de ses propres actions	7
2.2 Gouvernance	7
2.3 Déclarations de franchissements de seuils	8
3. COMMUNIQUE DE PRESSE PUBLIES DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2023	8
4. CALENDRIER DES PROCHAINES PUBLICATIONS FINANCIERES	8
5. FACTEURS DE RISQUES	8
6. ASSEMBLEES GENERALES 2023	9
7. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	10
8. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DES INFORMATIONS RELATIVES A CIFE	10
ANNEXE - COMMUNIQUE DE PRESSE PUBLIES PAR LA SOCIETE DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2023	12

PREAMBULE

Le présent document est établi par Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises – CIFE, société anonyme à conseil d'administration dont le siège social est situé Challenge 92, 101, Avenue François Arago – 92000 Nanterre, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 855 800 413 et dont les actions sont inscrites aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (« **Euronext Paris** ») sous le code ISIN FR0000066219 et le mnémonique INFE (« **CIFE** » ou la « **Société** »), conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, dans le cadre du dépôt du projet d'offre publique d'achat simplifiée aux termes de laquelle Groupe Spie batignolles, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 157 avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 844 936 781 (« **Spie Batignolles** » ou l'« **Initiateur** »), s'engage de manière irrévocable auprès des actionnaires de CIFE à acquérir la totalité de leurs actions de la Société au prix de 61,00 euros par action (le « **Prix de l'Offre** »), payable exclusivement en numéraire, dans les conditions décrites ci-après (l'« **Offre** »).

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, l'Offre est présentée par ODDO BHF SCA, agissant en qualité d'établissement présentateur de l'Offre (l'« **Établissement Présentateur** »). L'Établissement Présentateur garantit également la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

L'Offre a fait l'objet d'une décision de conformité de l'AMF emportant visa de la note d'information de l'Initiateur et de la Note en Réponse en date du 19 mars 2024.

L'Offre, qui revêt un caractère obligatoire, conformément aux dispositions de l'article 234-2 du règlement général de l'AMF, sera réalisée selon la procédure simplifiée, conformément aux dispositions des articles 233-1, 1^o et suivants du règlement général de l'AMF, et sera ouverte pour une durée de 10 jours de négociation.

Le dépôt de l'Offre fait suite à l'acquisition, par l'Initiateur, au Prix de l'Offre, le 22 janvier 2024 :

- de 654.500 actions de la Société, représentant 54,54% du capital et des droits de vote théoriques de la Société, auprès de la société Embregour¹ (telle que visée à la section 1.21 de la Note en Réponse) ;
- de 100.037 actions de la Société, représentant 8,34% du capital et des droits de vote de la Société, auprès de 9 membres du groupe familial Tardy (tels que visés à la section 1.2.1 de la Note en Réponse) ;

représentant, au total, 754.537 actions de la Société, soit 62,88% du capital social et des droits de vote de la Société (l'« **Acquisition du Bloc de Contrôle** »)², détenues par l'Initiateur à la date du dépôt du projet d'Offre le 26 février 2024.

L'Initiateur a indiqué ne pas agir de concert avec un tiers ou un actionnaire de la Société.

L'Initiateur a par ailleurs acquis 126.425 actions de la Société (représentant 10,54% de son capital social

¹ Embregour est une société par actions simplifiée dont le siège social est situé 101 avenue François Arago, 92000 Nanterre, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 789 234 572.

² Sur la base d'un capital social de la Société composé de 1.200.000 actions représentant 1.200.000 droits de vote théoriques, conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

et ses droits de vote théoriques) entre le 27 février 2024 (inclus) et le 4 mars 2024 (inclus) au Prix de l'Offre en application de l'article 231-38 IV du règlement général de l'AMF, conformément à l'intention qu'il avait exprimée dans le projet de note d'information relatif à l'Offre établi par l'Initiateur et déposé auprès de l'AMF le 26 février 2024.

En conséquence, à la date du présent document, l'Initiateur détient, directement, 880.962 actions de la Société, soit 73,41% du capital social et des droits de votes théoriques de la Société².

Conformément aux dispositions des articles 234-2 et 231-6 du règlement général de l'AMF, l'Offre porte sur la totalité des actions composant le capital social de la Société non détenues par l'Initiateur à la date de la Note en Réponse, soit, à la connaissance de la Société, un nombre total d'actions de la Société égal à 319.038 actions, desquelles doivent être soustraites les 24.045 actions autodétenues par la Société (qui ne seront pas apportées à l'Offre et qui sont assimilées aux titres détenus par l'Initiateur à la date de la Note en Réponse en application de l'article L. 233-9 2° du Code de commerce) (les « **Actions Auto-Détenues** »), soit, à la connaissance de l'Initiateur, un nombre total d'actions de la Société visées par l'Offre égal à 294.993 actions, représentant 24,58% du capital et des droits de vote théoriques de la Société.

Il est précisé que l'Offre ne portera pas sur les 7.663 AGA₂₀₂₃ en cours de période d'acquisition qui font par ailleurs l'objet d'un mécanisme de liquidité décrit à la section 6.2 de la Note en Réponse³ et qui seront attribuées de manière définitive par transfert d'Actions Auto-Détenues (telles que détaillées à la section 7.2 de la Note en Réponse).

En dehors des titres susvisés, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun autre droit, titre de capital ou instrument financier pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital ou aux droits de vote de la Société.

L'Initiateur n'a pas l'intention de demander à l'AMF, dans un délai de trois (3) mois à compter de la clôture de l'Offre, la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire conformément aux dispositions de l'article L. 433-4 II du Code monétaire et financier et des articles 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, afin de se voir transférer les actions de la Société non apportées à l'Offre.

Les caractéristiques de l'Offre sont décrites de manière plus exhaustive dans la section 1.3 (« *Rappel des principaux termes de l'Offre* ») de la Note en Réponse.

1. INFORMATIONS GENERALES REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de CIFE, au sens de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, figurent dans le rapport financier annuel de CIFE pour l'exercice social clos le 31 décembre 2022, comprenant le rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, publié le 28 avril 2023 (le « **Rapport Financier Annuel 2022** ») et le rapport financier semestriel au 30 juin 2023, publié le 28 septembre 2023 (le « **Rapport Financier Semestriel 2023** »), qui sont incorporés par référence au présent document. Ces documents sont disponibles sur le site internet de CIFE (<https://www.groupe-etpo.fr/investisseurs/>).

³ Etant toutefois précisé que les AGA₂₀₂₃ peuvent devenir disponibles par anticipation sous certaines circonstances (tels que le décès ou l'invalidité du bénéficiaire), conformément à la réglementation applicable.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2023

2.1 Structure et répartition du capital

A la date du présent document, le capital social s'élève à 24.000.000 euros et est composé de 1.200.000 actions, toutes entièrement libérées et de même catégorie.

A la date du présent document, à la connaissance de la Société, le capital et les droits de vote (théoriques) de la Société sont répartis comme suit :

Actionnaires	Situation en capital		Situation en droits de vote théoriques(*)	
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Groupe Spie batignolles SAS	880.962	73,41%	880.962	73,41%
Actions Auto-Détenues(**)	24.045	2,00%	24.045	2,00%
Sous total Initiateur	905.007	75,42%	905.007	75,42%
Flottant	294.993	24,58%	294.993	24,58%
TOTAL	1.200.000	100,00%	1.200.000	100,00%

(*) Conformément aux dispositions de l'article 223-11 alinéa 2 du règlement général de l'AMF, le nombre total de droits de vote théoriques est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.

(**) Les Actions Auto-Détenues sont assimilées aux titres détenus par l'Initiateur à la date de la Note en Réponse en application de l'article L. 233-9 2° du Code de commerce.

2.2 Situation des bénéficiaires d'Actions Gratuites

La Société a mis en place quatre plans d'attribution gratuite d'actions de la Société, dont trois sont en cours de période de conservation et un en cours de période d'acquisition :

Plan	AGA ₂₀₂₀	AGA ₂₀₂₁	AGA ₂₀₂₂	AGA ₂₀₂₃
Date de l'assemblée générale	25 juin 2019	25 juin 2019	22 juin 2021	28 juin 2022
Date d'attribution	27 avril 2021	12 janvier 2021	18 janvier 2022	17 janvier 2023
Nombre total maximum d'actions attribuées gratuitement	700	3.280	6.933(*)	8.397 dont 7.663 peuvent encore être acquises(**)
Date d'acquisition définitive	27 avril 2022	12 janvier 2023	18 janvier 2024	17 janvier 2025
Nombre d'actions acquises définitivement	700	2.280	4.159	À déterminer en fonction du respect des conditions de présence et de performance
Fin de la période de conservation	27 avril 2024	12 janvier 2025	18 janvier 2026	17 janvier 2027

(*) Le conseil d'administration du 23 janvier 2024 a porté le nombre maximum d'actions pouvant être attribuées gratuitement à 6.933 actions (au lieu de 4.250 actions initialement attribuées gratuitement), en application des articles L. 228-99, 3° et R. 228-91 du Code de commerce, à la suite de la réalisation de la Distribution n°1 et de la Distribution n°2.

(**) Le conseil d'administration du 23 janvier 2024 a porté le nombre maximum d'actions pouvant être attribuées gratuitement à 8.397 actions

(au lieu de 5.150 actions initialement attribuées gratuitement), en application des articles L. 228-99, 3° et R. 228-91 du Code de commerce, à la suite de la réalisation de la Distribution n°1 et de la Distribution n°2, étant précisé que l'un des 16 bénéficiaires potentiels du Plan d'AGA₂₀₂₃, pouvant acquérir gratuitement 734 actions de la Société à l'issue de la période d'acquisition, ne fait plus partie des effectifs salariés du Groupe C.I.F.E.-E.T.P.O, portant le nombre d'actions qui pourront potentiellement être acquises de manière définitive au profit des bénéficiaires concernés à 7.663 actions de la Société.

L'ensemble de ces actions de la Société attribuées gratuitement peuvent être acquises définitivement et/ou devenir disponibles par anticipation selon certaines circonstances (tels que le décès ou l'invalidité du bénéficiaire), conformément aux dispositions législatives et/ou réglementaires applicables.

L'acquisition définitive des actions de la Société au profit des bénéficiaires dans le cadre du plan AGA₂₀₂₃ sera effectuée en janvier 2025 par transfert d'actions existantes de la Société auto-détenues par cette dernière.

Les bénéficiaires des plans d'attribution gratuite d'actions susvisées bénéficient des Accords de Liquidité AGA tels que décrits à la section 6.2 de la Note en Réponse.

2.3 Autocontrôle, auto-détention et acquisition par la Société de ses propres actions

A la date du présent document, la Société détient 24.045 de ses propres actions. La Société n'apportera pas ces actions qui, en application de l'article L. 233-9 2° du Code de commerce, sont assimilées aux titres détenus par l'Initiateur et ne sont donc pas visées par l'Offre.

Il est précisé que les Actions Auto-Détenues ont vocation, pour partie, à être remises dans le cadre des attributions gratuites d'actions au bénéfice des salariés du groupe C.I.F.E. – E.T.P.O.

Il est également précisé que la Société n'avait pas souscrit à un contrat de liquidité dans le cadre de l'animation du marché.

Le conseil d'administration de la Société du 26 février 2024 a pris acte du fait que les 24.045 Actions Auto-Détenues par la Société ne sont pas visées par l'Offre et a confirmé, en tant que de besoin, que la Société ne les apportera donc pas à l'Offre.

2.2 Gouvernance

Composition du conseil d'administration

À la date du présent document, le conseil d'administration de la Société est composé de 9 administrateurs (dont 3 indépendants) comme suit :

Nom	Mandat Social	Catégorie
Monsieur Jean-Charles ROBIN	Président du Conseil d'administration	Spie batignolles
Monsieur Olivier TARDY	Administrateur et Directeur général de la Société	Famille Tardy
Monsieur Patrick ZULIAN	Administrateur	Spie batignolles
Madame Aude MAURY	Administrateur	Spie batignolles
Madame Frédérique SALOU	Administrateur	Spie batignolles

Madame Élisabeth BOCCARA-SMADJA	Administrateur	Spie batignolles
Monsieur Laurent BILLES-GARABEDIAN	Administrateur	Indépendant
Madame Émilie RICHAUD-SOUCARET	Administrateur	Indépendant
Monsieur Frédéric GASTALDO	Administrateur	Indépendant

2.3 Déclarations de franchissements de seuils

Au cours des douze mois précédant le présent document, la Société a eu connaissance des déclarations suivantes :

- par courrier reçu le 24 janvier 2024, l'AMF et la Société ont été informées que, à la suite de la réalisation de l'Acquisition du Bloc de Contrôle, Embregour a déclaré avoir franchi à la baisse, le 22 janvier 2024, les seuils de 50%, 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la Société ; et
- par courrier reçu le 25 janvier 2024, l'AMF et la Société ont été informées que, à la suite de la réalisation de l'Acquisition du Bloc de Contrôle, l'Initiateur a déclaré avoir franchi à la hausse, le 22 janvier 2024, les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 1/3, et 50% du capital et des droits de vote de la Société.

3. COMMUNIQUES DE PRESSE PUBLIES DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2023

Les communiqués de presse publiés depuis la publication du Rapport Financier Semestriel 2023 en date du 28 septembre 2023 figurent en Annexe du présent document, et sont également disponibles sur le site internet de la Société (<https://www.groupe-etpo.fr/investisseurs/communiques-et-actualites/>).

Les communiqués de presses diffusés par la Société depuis la publication du Rapport Financier Semestriel 2023 sont les suivants :

Date	Titre du communiqué
7 novembre 2023	Projet d'acquisition d'un bloc majoritaire d'actions CIFE par Groupe Spie batignolles – Entrée en négociations exclusives
5 décembre 2023	Signature des accords relatifs à l'acquisition d'un bloc majoritaire d'actions CIFE par Groupe Spie batignolles
22 janvier 2024	Acquisition d'un bloc majoritaire d'actions CIFE par Groupe Spie batignolles, qui sera suivi d'une offre publique d'achat simplifiée
30 janvier 2024	Communiqué sur l'évolution de la gouvernance

4. CALENDRIER DES PROCHAINES PUBLICATIONS FINANCIERES

- Résultats annuels de l'exercice 2023 : 24 avril 2024
- Publication du rapport financier annuel 2023 : 30 avril 2024
- Publication du rapport financier semestriel 2024 : 30 septembre 2024

5. FACTEURS DE RISQUES

Les facteurs de risques relatifs à la Société sont décrits dans le Rapport Financier Annuel 2022 (Sections 2.3.2.2 concernant les risques hors risques financiers et 4.2.3.12 concernant les risques financiers). La

réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives de la Société.

La Société n'a pas connaissance, à la date du présent document, d'autres risques opérationnels ou financiers significatifs concernant la Société. Néanmoins, des risques non encore identifiés ou considérés comme significatifs par la Société, à la date du présent document, pourraient également avoir un effet défavorable significatif.

6. ASSEMBLEES GENERALES 2023

L'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 20 juin 2023 a adopté l'ensemble des résolutions suivantes :

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2022 (*1^{ère} résolution*) ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2022 (*2^{ème} résolution*) ;
- Affectation du résultat social de l'exercice 2022 (*3^{ème} résolution*) ;
- Approbation des conventions visées par l'article L. 225-38 et suivants du Code de Commerce (*4^{ème} résolution*) ;
- Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions (*5^{ème} résolution*) ;
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Laurent BILLES-GARABEDIAN (*6^{ème} résolution*) ;
- Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Frédéric GASTALDO (*7^{ème} résolution*) ;
- Fixation du montant de la rémunération annuelle globale des membres du Conseil d'Administration (*8^{ème} résolution*) ;
- Approbation des principes, critères de détermination et d'attribution des éléments de rémunération attribuables aux dirigeants mandataires sociaux (*9^{ème} résolution*)
- Approbation des éléments composant la rémunération totale versée ou attribuée au titre de l'exercice 2022 aux dirigeants mandataires sociaux (*10^{ème} résolution*) ;

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions aux salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société ou des sociétés liées ou à certains d'entre eux, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, pour une durée de trente-huit mois (*11^{ème} résolution*) ;
- Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de réduire le capital social par l'annulation des actions détenues en propre par la Société (*12^{ème} résolution*) ;

Dispositions communes

- Pouvoirs pour les formalités (*13^{ème} résolution*).

Par ailleurs, l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 18 décembre 2023 a adopté l'ensemble des résolutions suivantes :

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

- Affectation du report à nouveau au compte « Réserves facultatives » (*1^{ère} résolution*) ;
- Distribution exceptionnelle sous la forme, au choix de l'actionnaire, d'un paiement en nature par attribution d'actions AGO5 ou d'un paiement en numéraire, d'un montant de 7.884.000 euros par prélèvement sur le compte « Réserves facultatives » (la « **Distribution n°1** ») (*2^{ème} résolution*) ;

- Distribution exceptionnelle en numéraire d'un montant de 36.108.000 euros, pouvant être augmenté à 43.992.000 euros le cas échéant, par prélèvement sur le compte « Réserves facultatives » et pour le solde sur le compte « Prime d'émission » (la « **Distribution n°2** ») (*3^{ème} résolution*) ;
- Approbation de la convention réglementée visée aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, concernant la convention de cession des actions AGO5 conclue entre la Société et Embregour SAS (*4^{ème} résolution*) ;
- Approbation de la convention réglementée visée aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, concernant la convention de cession des parts sociales d'E.C.G. SARL conclue entre la Société et Embregour SAS (*5^{ème} résolution*) ;
- Approbation de la convention réglementée visée aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, concernant la convention de cession des parts sociales d'Immobilière Sanitat SARL conclue entre la Société et Embregour SAS (*6^{ème} résolution*) ;
- Approbation de la convention réglementée visée aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, concernant la convention de cession des actions d'Oceanic Promotion SAS conclue entre la Société et Embregour SAS (*7^{ème} résolution*) ;
- Approbation de la convention réglementée visée aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, concernant la convention de cession des titres de FWE Co Inc. conclue entre la Société et Embregour SAS (*8^{ème} résolution*) ;
- Approbation de la convention réglementée visée aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, concernant la convention de cession de dette conclue entre la Société, Embregour SAS et Oceanic Promotion SAS (*9^{ème} résolution*) ;
- Approbation de la convention réglementée visée aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, concernant la convention de cession de créance conclue entre la Société, Embregour SAS et Immobilière Sanitat SARL (*10^{ème} résolution*) ;

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

- Suppression de l'article 12.5 des statuts de la Société – Actions nominatives (*11^{ème} résolution*) ;

Dispositions communes

- Pouvoirs pour les formalités (*12^{ème} résolution*).

7. FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Les faits exceptionnels et litiges liés à l'activité de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et au titre du premier semestre 2023 sont décrits respectivement dans le Rapport Financier Annuel 2022 et dans le Rapport Financier Semestriel 2023.

A la connaissance de la Société, il n'existe, à la date du présent document, aucun litige, procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, ou fait exceptionnel autres que ceux mentionnés dans le Rapport Financier Annuel 2022 et dans le Rapport Financier Semestriel 2023.

8. ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DES INFORMATIONS RELATIVES A CIFE

« J'atteste que le présent document contenant les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises – CIFE, qui a été déposé le 19 mars 2024 auprès de l'AMF, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par l'instruction n° 2006-07 de l'AMF, dans le cadre de l'Offre. Ces informations

sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

Monsieur Olivier Tardy
Directeur Général

**ANNEXE - COMMUNIQUES DE PRESSE PUBLIES PAR LA SOCIETE
DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2023**

Projet d'acquisition d'un bloc majoritaire d'actions CIFE par Groupe Spie batignolles - Entrée en négociations exclusives -

- Entrée en négociations exclusives en vue d'acquérir 769 337 actions ordinaires (le « Bloc de Contrôle ») représentant au total 64,11% du capital social de Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises (« CIFE »)
- Le rapprochement des deux groupes permettrait à Spie batignolles de renforcer sa présence internationale et ses activités sur le segment des travaux maritimes et fluviaux et à CIFE de bénéficier d'une couverture commerciale élargie
- Outre la consultation des instances représentatives du personnel, l'opération envisagée est soumise à l'autorisation de l'Autorité de la concurrence en France et à la réalisation par CIFE de plusieurs opérations préalables devant aboutir à la sortie du périmètre CIFE du pôle immobilier et de l'activité de concession, ainsi qu'à une distribution exceptionnelle en numéraire aux actionnaires de CIFE
- L'acquisition du Bloc de Contrôle de 64,11% conduira au dépôt par Spie batignolles d'une offre publique d'achat simplifiée auprès de l'Autorité des marchés financiers au prix de 61,00 euros
- En conséquence des opérations de sortie du périmètre et de la distribution exceptionnelle en numéraire, le prix offert par Spie batignolles de 61,00 euros permettrait ainsi à chaque actionnaire de CIFE de recevoir une valeur de 97,66 euros par action, ce qui extériorise une prime de 75,96% par rapport au cours de clôture de 55,50 euros de l'action CIFE au 6 novembre 2023

Neuilly-sur-Seine et Saint-Herblain, le 7 novembre 2023

Spie batignolles, Embregour SAS (société holding de la famille Tardy et actionnaire de contrôle de Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises (ci-après dénommée « CIFE » ou la « Société »)) et certains membres du groupe familial Tardy¹ (ensemble avec Embregour SAS, les « Cédants »), annoncent être entrés en négociations exclusives en vue de l'acquisition, au prix de 61,00 euros par action, de l'intégralité des actions détenues par les Cédants², représentant au total environ 64,11% du capital (ci-après le « Bloc de Contrôle ») de CIFE (Mnémono : INFE).

L'acquisition de ces actions conduirait au dépôt par Spie batignolles, au 1^{er} trimestre 2024, d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée (« OPAS ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) portant sur l'ensemble des actions CIFE existantes non détenues par Spie batignolles, à l'exception des actions autodétenues.

Préalablement consultés, le Comité Stratégique de Spie batignolles et le conseil d'administration de CIFE ont accueilli favorablement et à l'unanimité cette opération, sans préjudice de l'examen de la documentation contractuelle et de la documentation d'offre publique, lorsque celle-ci sera disponible, et de l'avis motivé qui devra être formulé par le conseil d'administration de CIFE sur l'offre après réception du rapport de l'expert indépendant en cas de réalisation de l'acquisition du Bloc de Contrôle.

¹ Daniel Tardy, Françoise Tardy, Marie-Noëlle Tardy, Olivier Tardy, Nicole Durieux, Cécile Janicot, Monique Bureau, Gérard Tardy, Adrien Tardy et Jules Tardy.

² En ce compris 14.800 actions CIFE détenues en usufruit.

A cette fin, le conseil d'administration de CIFE a institué un comité *ad hoc* composé de trois administrateurs indépendants (Madame Emilie Richaud ainsi que Messieurs Frédéric Gastaldo et Laurent Billes-Garabedian) qui a proposé la désignation du cabinet Finexsi en qualité d'expert indépendant pour attester de l'équité de l'offre publique.

Une procédure d'information-consultation des instances représentatives du personnel de CIFE – GROUPE ETPO va être initiée dans les prochains jours, étant précisé que l'acquisition du Bloc de Contrôle sera notamment soumise à l'autorisation de l'Autorité de la Concurrence, ainsi qu'à plusieurs opérations préalables décrites ci-dessous qui permettront à CIFE de se recentrer sur son activité principale liée au BTP préalablement à la cession du Bloc de Contrôle.

Jean-Charles Robin, Président de Spie batignolles, a déclaré :

« Le rapprochement de nos deux groupes aux histoires et aux expertises plus que centenaires va nous permettre conjointement d'apporter des offres innovantes à nos clients pour préserver et aménager notre environnement, ainsi que de développer de nouveaux territoires et de nouvelles opportunités pour les collaborateurs de nos entreprises. »

Ce partenariat choisi par CIFE et Spie batignolles permettra de créer encore plus de valeur pour nos actionnaires de référence, nos collaborateurs et nos cadres actionnaires. »

Olivier Tardy, Président Directeur général de CIFE, a déclaré :

« Comme Spie batignolles, nous nous sommes construits dans la durée, grâce à une succession d'aventures entrepreneuriales, dans le monde, et grâce à des rapprochements créateurs de valeur. »

Nos deux groupes sont complémentaires, à la fois géographiquement et dans leur positionnement sur les marchés. Nous avons également une culture très proche. C'est ce qui nous a mutuellement séduits.

Notre association avec Spie batignolles permettra de renforcer nos offres, de mieux servir nos clients, et d'offrir des opportunités renforcées pour l'ensemble de nos collaborateurs et parties prenantes. »

Contexte de l'opération

Le projet d'acquisition de CIFE s'inscrit dans le cadre d'un rapprochement entre deux acteurs aux activités complémentaires.

La volonté de Spie batignolles est d'intégrer les activités de construction de CIFE, à l'exception :

- de son activité de concession, constituée de la participation de 5% détenue par CIFE – GROUPE ETPO dans la Société Concessionnaire Aéroports du Grand Ouest SAS (« **SCAGO** »), au travers de sa filiale AGO5 SAS détenue à 100% (« **AGO5** »), et
- de son pôle immobilier, constitué des sociétés FWE Co Inc., E.C.G. SARL, Immobilière Sanitat SARL et Oceanic Promotion SAS, toutes filiales à 100% de CIFE (le « **Pôle Immobilier** ») ;

qui feront l'objet d'opérations préalables de sortie de périmètre.

L'intégration de CIFE au sein du groupe Spie batignolles permettra à ce dernier d'élargir son offre, d'accroître sa couverture territoriale et d'accéder à des marchés de plus grande taille unitaire. Grâce à ce rapprochement, CIFE pourra poursuivre son expansion tout en gardant une indépendance opérationnelle et en bénéficiant d'une plus large couverture commerciale.

Conditions suspensives et opérations préalables

La conclusion des accords définitifs relatifs à l'acquisition du Bloc de Contrôle reste soumise à la procédure d'information-consultation des instances représentatives du personnel de CIFE – GROUPE ETPO.

L'acquisition du Bloc de Contrôle reste soumise à l'obtention de l'autorisation de l'Autorité de la concurrence en France et à la mise en œuvre de plusieurs opérations préalables par CIFE.

Ces opérations préalables consistent en :

- (i) la réalisation d'une distribution exceptionnelle de réserves d'un montant d'environ 7,88 M€³, soit 6,57 euros par action CIFE, qui pourra être payée, au choix de chaque actionnaire de CIFE, par remise d'actions AGO5 ou par remise de la contrevaletur de ces actions en numéraire (la « **Distribution AGO** ») ; et
- (ii) la réalisation d'une distribution exceptionnelle de réserves et primes d'un montant d'environ 36,1 M€⁴, soit 30,09 euros par action CIFE, qui sera payée uniquement en numéraire (la « **Distribution en Numéraire** »),

faisant ressortir une distribution exceptionnelle totale de 36,66 euros par action CIFE, étant précisé que :

- en cas de vote positif des actionnaires sur la résolution appelée à autoriser la Distribution AGO, les actionnaires de CIFE pourront par la suite choisir, discrétionnairement, entre un paiement en actions AGO5⁵ ou bien leur contre-valeur en numéraire, sur la base de la valeur précitée de 6,57 euros par action CIFE. Le solde des actions AGO5 non distribuées au résultat de cette Distribution AGO sera racheté à CIFE par Embregour SAS au même prix par action AGO5 afin que la totalité des actions AGO5 puisse être sortie du périmètre d'acquisition ;
- en cas de vote négatif des actionnaires sur la résolution appelée à autoriser la Distribution AGO, Embregour SAS se portera acquéreur de l'intégralité des actions AGO5 pour une valeur totale d'environ 7,88 M€. Dans une telle hypothèse, le montant de la Distribution en Numéraire sera alors augmenté à due concurrence de ce prix de cession, pour atteindre environ 44,0 M€, étant toutefois précisé que les actionnaires de CIFE resteront bénéficiaires, dans tous les cas, d'une distribution exceptionnelle totale de 36,66 euros par action CIFE.

Il est précisé que les Cédants (ainsi que les actionnaires de CIFE qui seraient également actionnaires d'Embregour SAS) se sont engagés à s'abstenir de voter sur la résolution appelée à autoriser la Distribution AGO, afin de permettre aux actionnaires minoritaires de déterminer seuls le sens du vote de cette résolution.

Par ailleurs, le Pôle Immobilier, et les dettes et créances qui y sont attachés, seront cédés à la société Embregour SAS (la « **Cession du Pôle Immobilier** ») avant la date de cession du Bloc de Contrôle, pour un prix total de 23,12 M€⁶, qui a fait l'objet d'une évaluation indépendante réalisée par KPMG, spécifiquement mandaté à cette fin, ce montant étant déjà intégré dans le prix de l'offre d'un montant de 61,00 euros par action.

Les conventions de cession des titres des sociétés du Pôle Immobilier et d'AGO5, ainsi que des créances et dettes éventuelles y afférentes, feront l'objet de la procédure relative aux conventions réglementées.

³ Valeur réelle retenue pour AGO5, correspondant à la quote-part des capitaux propres de SCAGO (hors subventions d'investissements), telle qu'inscrite dans les comptes consolidés de CIFE au 30 juin 2023 dans les titres mis en équivalence, dans un contexte contentieux lié à la résiliation de la concession Aéroports du Grand Ouest.

⁴ Pouvant être porté à environ 44,0 M€ dans le cas où la résolution appelée à autoriser la Distribution AGO ne serait pas adoptée par les actionnaires de CIFE.

⁵ Les statuts d'AGO5 prévoient la distribution intégrale aux actionnaires d'AGO5 des sommes issues de son éventuelle liquidation ou des distributions futures qui seraient réalisées par SCAGO.

⁶ Sous réserve de l'évolution des montants des dettes et créances dans le cadre du cours normal des affaires jusqu'à la date de réalisation effective de la Cession du Pôle Immobilier, étant précisé que cette évolution n'aura pas d'impact sur les autres éléments de valorisation et de prix décrits dans le présent communiqué de presse.

Convocation de l'assemblée générale des actionnaires de CIFE

Les opérations préalables ci-dessus seront soumises à l'approbation des actionnaires de CIFE appelés à se réunir en assemblée générale mixte le 18 décembre 2023 à 16 heures 30 sur première convocation, à la FNTP situé 3 rue de Berri – 75008 Paris, salle Léon Eyrolles.

Caractéristiques et calendrier indicatif de l'opération

Le prix d'acquisition des actions du Bloc de Contrôle, qui serait intégralement payé en numéraire, est fixé à 61,00 euros par action CIFE. Sous réserve de la réalisation de l'acquisition du Bloc de Contrôle, le lancement par Spie batignolles d'une OPAS sur le solde des actions CIFE en circulation non détenues par Spie batignolles se ferait au prix de l'acquisition des titres du Bloc de Contrôle, soit 61,00 euros par action.

Compte tenu du versement de la Distribution en Numéraire (pour environ 36,1 M€) et de la Distribution AGO (pour environ 7,88 M€), soit une distribution totale de 36,66 euros par action CIFE, le prix offert par Spie batignolles, soit 61,00 euros par action CIFE, permettrait à un actionnaire de CIFE de recevoir au total 97,66 euros par action, ce qui extériorise une prime de 75,96% par rapport au cours de clôture de 55,50 euros de l'action CIFE au 6 novembre 2023 et une prime de 67,37% par rapport au cours moyen pondéré par les volumes des 60 derniers jours de bourse précédant cette date de 58,35 euros⁷. Il est rappelé qu'en l'absence de réalisation de la Distribution AGO, le montant de la Distribution en Numéraire sera porté à environ 44,0 M€, étant rappelé que les actionnaires de CIFE resteront bénéficiaires, dans tous les cas, d'une distribution exceptionnelle totale de 36,66 euros par action.

L'OPAS sera déposée par ODDO BHF, établissement présentateur et garant.

Le dépôt du projet d'OPAS devrait intervenir au début du premier trimestre 2024 et l'initiateur n'envisage pas de mettre en œuvre une procédure de retrait obligatoire à l'issue de l'OPAS en vue de retirer la Société de la cote. La finalisation de l'opération est envisagée d'ici la fin avril 2024.

Conformément aux dispositions de l'article 261-1, I, 1°, 2° et 4° du Règlement Général de l'AMF, le Conseil d'Administration de la Société, réuni ce jour, a, sur la recommandation du comité *ad hoc*, procédé à la désignation du cabinet Finexsi, représenté par Messieurs Olivier PERONNET et Errick UZZAN, en qualité d'expert indépendant afin d'établir un rapport sur les conditions financières de l'Offre, dans les conditions visées par l'article 262-1 du Règlement Général de l'AMF, par l'Instruction AMF n° 2006-08 et la Recommandation AMF n° 2006-15.

Le cabinet Finexsi sera joignable aux coordonnées suivantes :

14 rue de Bassano – 75116 Paris
Tél : 01 43 18 42 42
Email : contact@finexsi.com

Calendrier indicatif :

7 novembre 2023 : annonce de l'opération au marché.

18 décembre 2023 : assemblée générale mixte des actionnaires de CIFE.

22 décembre 2023 : autorisation de l'Autorité de la concurrence.

15-31 janvier 2024 : mise en paiement de la Distribution AGO et de la Distribution en Numéraire, acquisition du Pôle Immobilier par Embregour SAS et acquisition du Bloc de Contrôle par Spie batignolles

⁷ Lesquels n'intègrent pas la prise en compte des opérations devant intervenir préalablement à la cession du Bloc de Contrôle (cf. infra).

Suspension de la cotation

À la demande de la Société, la cotation des actions CIFE a été suspendue ce jour et reprendra le jeudi 9 novembre 2023 à l'ouverture du marché.

A propos de Spie batignolles

Spie batignolles qui a réalisé un chiffre d'affaires de 2,3 milliards d'euros en 2022 est un acteur majeur dans les métiers du bâtiment, des infrastructures et des services. Il opère sur 6 grands domaines d'expertise : la construction, le génie civil/les fondations, l'énergie, les travaux publics, l'immobilier et les aménagements paysagers et environnementaux. Spie batignolles a notamment comme références des projets emblématiques tels que la rénovation de la Maison de la Radio, le centre de recherche EDF Saclay, ITER, le palais des congrès du Havre, des chantiers autoroutiers A75, A61, A62, A9, A480, de chaussées aéronautiques (Abidjan en Côte d'Ivoire, Lyon, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Perpignan), l'Institut MGEN de Le Verrière, le TGI de Strasbourg, la liaison ferroviaire Lyon-Turin ou encore les travaux engagés dans le cadre du Grand Paris. Le Groupe réalise également des interventions de proximité, en entretien et en maintenance sur l'ensemble du territoire national via un réseau d'agences dédiées. Spie batignolles se positionne sur ses marchés en leader de la « relation client » et développe une politique d'offres partenariales différenciantes. Spie batignolles emploie 8.000 collaborateurs et dispose de 188 implantations en France et 10 à l'international, notamment en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique. Spie batignolles s'est donné les moyens de conduire son développement en toute indépendance. Depuis septembre 2003, le Groupe est contrôlé majoritairement par ses dirigeants et salariés, avec l'appui de Tikehau et de EMZ. – www.spiebatignolles.fr

A propos de CIFE – GROUPE ETPO

Les cœurs de métier de CIFE qui a réalisé un chiffre d'affaires de 222 M€ en 2022 sont la construction (Travaux maritimes ou fluviaux et travaux sous-marins – Ouvrages d'art, génie civil et travaux spéciaux - Bâtiment) et l'immobilier (Promotion immobilière – Montage immobilier). Avec plus de 600 collaborateurs, le Groupe est présent principalement en France métropolitaine, dans les départements d'outre-mer, en Afrique et au Canada. Le Groupe est coté sur Euronext Paris Compartiment C - Code ISIN FR0000066219 – Mnémo : INFE. Contact : contact.cife@etpo.fr

Communiqué de presse

Signature des accords relatifs à l'acquisition d'un bloc majoritaire d'actions CIFE par Groupe Spie batignolles

Neuilly-sur-Seine et Saint-Herblain, le 5 décembre 2023

Dans le cadre des négociations exclusives décrites dans le communiqué de presse du 7 novembre 2023, Embregour SAS (société holding de la famille Tardy et actionnaire de contrôle de Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises (ci-après dénommée « CIFE » ou la « Société »)), certains membres du groupe familial Tardy¹ (ensemble avec Embregour SAS, les « Cédants ») et Groupe Spie batignolles annoncent la signature des accords relatifs à l'acquisition, au prix de 61,00 euros par action, de 754 537 actions détenues par les Cédants², représentant au total environ 62,88% du capital (ci-après le « Bloc de Contrôle ») de CIFE (Mnémono : INFE). En effet, les instances représentatives du personnel de CIFE – Groupe ETPO se sont réunies le 27 novembre 2023 et ont émis un avis positif sur le projet de rapprochement avec Groupe Spie batignolles. Le comité social et économique de Spie batignolles a été informé de ce projet le 8 novembre 2023.

La réalisation de l'opération, qui pourrait intervenir au cours du mois de janvier 2024, reste soumise à l'autorisation de l'Autorité de la concurrence en France et à la mise en œuvre de plusieurs opérations préalables par CIFE, à savoir la Distribution AGO, la Distribution en Numéraire et la Cession du Pôle Immobilier, telles que ces opérations ont été décrites dans le communiqué de presse du 7 novembre 2023.

La réalisation de la Distribution AGO et de la Distribution en Numéraire sera soumise à l'approbation des actionnaires de CIFE appelés à se réunir en assemblée générale mixte le 18 décembre 2023 à 16 heures 30 sur première convocation, à la FNTP situé 3 rue de Berri – 75008 Paris, salle Léon Eyrolles, étant précisé que la documentation relative aux résolutions présentées aux actionnaires à l'occasion de cette assemblée générale figure sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : <https://www.groupe-etpo.fr/investisseurs/assemblee-generale/>.

Il est rappelé que Groupe Spie batignolles déposera, au cours du premier semestre 2024, un projet d'offre publique d'achat simplifiée sur le solde des actions CIFE en circulation, au prix identique de 61,00 euros par action.

A propos de Spie batignolles

Spie batignolles qui a réalisé un chiffre d'affaires de 2,3 milliards d'euros en 2022 est un acteur majeur dans les métiers du bâtiment, des infrastructures et des services. Il opère sur 6 grands domaines d'expertise : la construction, le génie civil/les fondations, l'énergie, les travaux publics, l'immobilier et les aménagements paysagers et environnementaux. Spie batignolles a notamment comme références des projets emblématiques tels que la rénovation de la Maison de la Radio, le centre de recherche EDF Saclay, ITER, le palais des congrès du Havre, des chantiers autoroutiers A75, A61, A62, A9, A480, de chaussées aéronautiques (Abidjan en Côte d'Ivoire, Lyon, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Perpignan), l'Institut MGEN de Le Verrière, le TGI de Strasbourg, la liaison ferroviaire Lyon-Turin ou encore les travaux engagés dans le cadre du Grand Paris. Le Groupe réalise également des interventions de proximité, en entretien et en

¹ Daniel Tardy, Marie-Noëlle Tardy, Olivier Tardy, Nicole Durieux, Cécile Janicot, Monique Bureau, Gérard Tardy, Adrien Tardy et Jules Tardy.

² Il est précisé que les 14.800 actions CIFE détenues uniquement en usufruit par Daniel Tardy et Françoise Tardy ne seront pas acquises dans le cadre des accords susvisés.

maintenance sur l'ensemble du territoire national via un réseau d'agences dédiées. Spie batignolles se positionne sur ses marchés en leader de la « relation client » et développe une politique d'offres partenariales différenciantes. Spie batignolles emploie 8.000 collaborateurs et dispose de 188 implantations en France et 10 à l'international, notamment en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique. Spie batignolles s'est donné les moyens de conduire son développement en toute indépendance. Depuis septembre 2003, le Groupe est contrôlé majoritairement par ses dirigeants et salariés, avec l'appui de Tikehau et de EMZ. – www.spiebatignolles.fr

A propos de CIFE – GROUPE ETPO

Les cœurs de métier de CIFE qui a réalisé un chiffre d'affaires de 222 M€ en 2022 sont la construction (Travaux maritimes ou fluviaux et travaux sous-marins – Ouvrages d'art, génie civil et travaux spéciaux - Bâtiment) et l'immobilier (Promotion immobilière – Montage immobilier). Avec plus de 600 collaborateurs, le Groupe est présent principalement en France métropolitaine, dans les départements d'outre-mer, en Afrique et au Canada. Le Groupe est coté sur Euronext Paris Compartiment C - Code ISIN FR0000066219 – Mnémo : INFE. Contact : contact.cife@etpo.fr

Communiqué de presse

Acquisition d'un bloc majoritaire d'actions CIFE par Groupe Spie batignolles, qui sera suivie d'une offre publique d'achat simplifiée

Neuilly-sur-Seine et Saint-Herblain, le 22 janvier 2024

Dans le cadre des négociations exclusives relatives à l'acquisition d'un bloc majoritaire d'actions de la société Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises (ci-après dénommée « CIFE » ou la « Société ») par Groupe Spie batignolles ayant fait l'objet d'un communiqué de presse en date du 7 novembre 2023 et suite à la signature des accords relatifs à l'acquisition de ce bloc majoritaire tel qu'annoncé par un communiqué de presse en date du 5 décembre 2023, Embregour SAS (société holding de la famille Tardy) et certains membres du groupe familial Tardy¹ (ensemble avec Embregour SAS, les « Cédants »), annoncent ce jour la cession à Groupe Spie batignolles de 754 537 actions CIFE, au prix de 61,00 euros par action CIFE, représentant au total environ 62,88% du capital (ci-après le « Bloc de Contrôle ») de CIFE (Mnémo : INFE).

Le Groupe Spie Batignolles détient par conséquent, au 22 janvier 2024, 754 537 actions CIFE représentant autant de droits de vote, soit 62,88% du capital et des droits de vote².

La réalisation de la cession du Bloc de Contrôle était soumise (i) à l'autorisation préalable de l'Autorité de la concurrence en France, qui a été obtenue le 22 décembre 2023, et (ii) à la réalisation de plusieurs opérations préalables par CIFE, à savoir une distribution exceptionnelle de réserves en numéraire, une distribution exceptionnelles de réserves par remise d'actions de la société AGO 5 et la cession d'actifs immobiliers, telles que ces opérations ont été décrites dans le communiqué de presse du 7 novembre 2023 (ce dernier faisant référence à la « Distribution en Numéraire », la « Distribution AGO » et la « Cession du Pôle Immobilier »).

Faisant suite à leurs approbations formelles en assemblée générale mixte de CIFE le 18 décembre 2023, les opérations préalables susvisées ont été réalisées le 17 janvier 2024 :

- La « Distribution en Numéraire » a été réalisée au profit des actionnaires de CIFE par distribution de réserves à hauteur de 30,09 euros en numéraire par action CIFE détenue, pour un montant global de 35,2 M€ ;
- La « Distribution AGO » a été réalisée (i) par distribution de réserves d'un montant de 6,57 euros par action CIFE détenue au profit des actionnaires de CIFE ayant choisi un paiement en numéraire pour cette distribution, soit un montant global de 1,7 M€, et (ii) par remise d'une action AGO5 (valorisée 6,57 euros) par action CIFE détenue, représentant 910 446 actions AGO5 (soit 75,87% du capital de AGO5) au profit des actionnaires de CIFE ayant opté pour ce mode de paiement pour cette distribution exceptionnelle. Il est également précisé qu'Embregour SAS a racheté à CIFE les 289 554 actions AGO5 non distribuées (24,13% du capital de AGO5) ;
- Le Pôle Immobilier a été acquis par Embregour SAS pour 23 M€.

¹ Daniel Tardy, Marie-Noëlle Tardy, Olivier Tardy, Nicole Durieux, Cécile Janicot, Monique Bureau, Gérard Tardy, Adrien Tardy et Jules Tardy.

² Sur la base d'un capital composé de 1 200 000 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Il est rappelé que Groupe Spie batignolles déposera auprès de l'Autorité des marchés financiers, au cours des prochaines semaines, un projet d'offre publique d'achat simplifiée portant sur le solde des actions CIFE émises non détenues, au prix de 61,00 euros par action, soit un prix par action identique à celui extériorisé à l'occasion de l'acquisition du Bloc de Contrôle. Le cabinet Finexsi ayant été désigné comme expert indépendant, celui-ci rendra public un rapport portant sur le caractère équitable du prix de l'offre.

A propos de Spie batignolles

Spie batignolles qui a réalisé un chiffre d'affaires de 2,3 milliards d'euros en 2022 est un acteur majeur dans les métiers du bâtiment, des infrastructures et des services. Il opère sur 6 grands domaines d'expertise : la construction, le génie civil/les fondations, l'énergie, les travaux publics, l'immobilier et les aménagements paysagers et environnementaux. Spie batignolles a notamment comme références des projets emblématiques tels que la rénovation de la Maison de la Radio, le centre de recherche EDF Saclay, ITER, le palais des congrès du Havre, des chantiers autoroutiers A75, A61, A62, A9, A480, de chaussées aéronautiques (Abidjan en Côte d'Ivoire, Lyon, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Perpignan), l'Institut MGEN de Le Verrière, le TGI de Strasbourg, la liaison ferroviaire Lyon-Turin ou encore les travaux engagés dans le cadre du Grand Paris. Le Groupe réalise également des interventions de proximité, en entretien et en maintenance sur l'ensemble du territoire national via un réseau d'agences dédiées. Spie batignolles se positionne sur ses marchés en leader de la « relation client » et développe une politique d'offres partenariales différenciantes. Spie batignolles emploie 8.000 collaborateurs et dispose de 188 implantations en France et 10 à l'international, notamment en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique. Spie batignolles s'est donné les moyens de conduire son développement en toute indépendance. Depuis septembre 2003, le Groupe est contrôlé majoritairement par ses dirigeants et salariés, avec l'appui de Tikehau et de EMZ. – www.spiebatignolles.fr

A propos de CIFE – GROUPE ETPO

Les cœurs de métier de CIFE qui a réalisé un chiffre d'affaires de 222 M€ en 2022 sont la construction (Travaux maritimes ou fluviaux et travaux sous-marins – Ouvrages d'art, génie civil et travaux spéciaux - Bâtiment) et l'immobilier (Promotion immobilière – Montage immobilier). Avec plus de 600 collaborateurs, le Groupe est présent principalement en France métropolitaine, dans les départements d'outre-mer, en Afrique et au Canada. Le Groupe est coté sur Euronext Paris Compartiment C - Code ISIN FR0000066219 – Mnémo : INFE. Contact : contact.cife@etpo.fr

COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET FINANCIERE D'ENTREPRISES

SA à Conseil d'Administration au capital social de 24 000 000 €

101, Avenue François Arago, 92 000 NANTERRE

RCS NANTERRE 855 800 413 – APE 6420 Z

Code ISIN : FR0000066219 – Euronext – Compartiment C

www.groupe-etpo.fr

COMMUNIQUE SUR L'EVOLUTION DE LA GOUVERNANCE

Saint-Herblain, le 30 janvier 2024.

Suite à la prise de participation majoritaire du groupe Spie batignolles au capital de la CIFE le 22 janvier 2024, le Conseil d'Administration de la société qui s'est tenu le 23 janvier 2024 a validé et approuvé les points suivants :

- Démission du mandat d'administrateur de Monsieur **Daniel TARDY** ;
- Cooptation de Monsieur **Jean-Charles ROBIN**, Président du Groupe Spie batignolles, en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Daniel TARDY ;
- Démission du mandat d'administrateur de Monsieur **Yves GABRIEL** ;
- Cooptation de Monsieur **Patrick ZULIAN**, Vice-Président du Groupe Spie batignolles, en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur **Yves GABRIEL** ;
- Démission du mandat d'administrateur de la **SAS EMBREGOUR** ;
- Cooptation de Madame **Aude MAURY**, Directrice de la performance des achats Groupe, RSE, Plan Carbone du Groupe Spie batignolles, en qualité d'administratrice en remplacement de la SAS EMBREGOUR ;
- Démission du mandat d'administrateur de Madame **Nicole DURIEUX** ;
- Cooptation de Madame **Frédérique SALOU**, Directrice Fusion Acquisition du Groupe Spie batignolles, en qualité d'administratrice en remplacement de Madame Nicole DURIEUX ;
- Démission du mandat d'administrateur de Madame **Marie-Christine THERON** ;
- Cooptation de Madame **Elisabeth BOCCARA-SMADJA**, Directrice des Financements et de la Trésorerie du Groupe Spie batignolles, en qualité d'administratrice en remplacement de Madame Marie-Christine THERON.

La Société tient à remercier chaleureusement ces administratrices et administrateurs pour leur engagement et le travail accompli, pour certains depuis de longues années, auprès du groupe CIFE-ETPO.

Ces nominations seront soumises à ratification de la prochaine Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société.

Monsieur **Jean-Charles ROBIN** a été nommé Président du Conseil d'Administration et Monsieur **Olivier TARDY**, Directeur général de la société CIFE.

Le Conseil d'Administration de CIFE est désormais composé de 9 administrateurs dont 3 indépendants : **Jean-Charles ROBIN** (Président), **Olivier TARDY** (Directeur général), **Patrick ZULIAN**, **Laurent BILLES-GARABEDIAN** (indépendant), **Frédéric GASTALDO** (indépendant), **Emilie RICHAUD-SOUCARET** (indépendant), **Aude MAURY**, **Frédérique SALOU**, **Elisabeth BOCCARA- SMADJA**.

A propos de Spie batignolles

Spie batignolles qui a réalisé un chiffre d'affaires de 2,3 milliards d'euros en 2022 est un acteur majeur dans les métiers du bâtiment, des infrastructures et des services. Il opère sur 6 grands domaines d'expertise : la construction, le génie civil/les fondations, l'énergie, les travaux publics, l'immobilier et les aménagements paysagers et environnementaux. Spie batignolles a notamment comme références des projets emblématiques tels que la rénovation de la Maison de la Radio, le centre de recherche EDF Saclay, ITER, le palais des congrès du Havre, des chantiers autoroutiers A75, A61, A62, A9, A480, de chaussées aéronautiques (Abidjan en Côte d'Ivoire, Lyon, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Perpignan), l'Institut MGEN de Le Verrière, le TGI de Strasbourg, la liaison ferroviaire Lyon-Turin ou encore les travaux engagés dans le cadre du Grand Paris. Le Groupe réalise également des interventions de proximité, en entretien et en maintenance sur l'ensemble du territoire national via un réseau d'agences dédiées. Spie batignolles se positionne sur ses marchés en leader de la « relation client » et développe une politique d'offres partenariales différenciantes. Spie batignolles emploie 8.000 collaborateurs et dispose de 188 implantations en France et 10 à l'international, notamment en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique. Spie batignolles s'est donné les moyens de conduire son développement en toute indépendance. Depuis septembre 2003, le Groupe est contrôlé majoritairement par ses dirigeants et salariés, avec l'appui de Tikehau et de EMZ. – www.spiebatignolles.fr

A propos de CIFE – GROUPE ETPO

Les cœurs de métier de CIFE qui a réalisé un chiffre d'affaires de 222 M€ en 2022 sont la construction (Travaux maritimes ou fluviaux et travaux sous-marins – Ouvrages d'art, génie civil et travaux spéciaux - Bâtiment) et l'immobilier (Promotion immobilière – Montage immobilier). Avec plus de 600 collaborateurs, le Groupe est présent principalement en France métropolitaine, dans les départements d'outre-mer, en Afrique et au Canada. Le Groupe est coté sur Euronext Paris Compartiment C - Code ISIN FR0000066219 – Mnémo : INFE. Contact : contact.cife@etpo.fr